POINT DE L’ORDRE DU JOUR

“PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉVELOPPEMENT”

Thèmes proposés par les États membres

(dans l’ordre de réception par le Secrétariat)

**Proposition de la Chine, reçue le 14 mars 2022**

* ***Lutter contre le changement climatique : la propriété intellectuelle contribue à plafonner les émissions de carbone et à atteindre la neutralité carbone***

OBSERVATION DE LA DÉLÉGATION DE LA CHINE :

À l’heure actuelle, face aux effets néfastes du changement climatique toujours plus visibles et à l’urgence croissante de mener des actions mondiales, l’approche à adopter pour lutter contre le changement climatique et favoriser la reprise économique dans le monde représente un défi commun de notre époque. Le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2022‑2026 lancé par l’OMPI en 2021 indique également que les ODD définissent la marche à suivre pour un avenir meilleur et plus durable. L’innovation et la créativité sont essentielles pour concrétiser ce projet et trouver des solutions aux enjeux du développement dans le monde, notamment en ce qui concerne le changement climatique. Grâce à son potentiel s’agissant de traduire l’innovation et la créativité en réalité tangible, la propriété intellectuelle a un rôle clé à jouer dans ce processus.

En 2020, lors de la soixante‑quinzième session de l’Assemblée générale des Nations Unies, la Chine a pris un engagement : elle compte accroître sa contribution prévue déterminée au niveau national en adoptant des politiques et des mesures plus rigoureuses. Nous visons à ce que les émissions de CO2 atteignent leur maximum avant 2030 et à ce que la Chine atteigne la neutralité carbone d’ici 2060. La Chine prend des mesures en ce sens. Par exemple, à l’occasion des Jeux olympiques et paralympiques d’hiver de Beijing, qui se sont tenus avec succès début 2022, elle s’était engagée à tirer pleinement parti des technologies à faible émission de carbone pour réduire autant que possible l’empreinte carbone des Jeux olympiques et réaliser des “Jeux olympiques d’hiver à faible émission de carbone”.

La délégation de la Chine attend avec intérêt de s’entretenir avec les États membres sur le thème “Lutter contre le changement climatique : la propriété intellectuelle contribue à plafonner les émissions de carbone et à atteindre la neutralité carbone” et d’échanger des pratiques recommandées et des idées sur la manière dont les pays peuvent utiliser la propriété intellectuelle pour promouvoir l’innovation dans le domaine des technologies à faible émission de carbone, faciliter la transition vers une économie à faible émission de carbone et contribuer à plafonner les émissions de carbone et à atteindre la neutralité carbone. La délégation de la Chine est d’avis que ces échanges apporteront une contribution positive à la réalisation de l’objectif de développement durable n° 13 intitulé “prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions”.

**Propositions du groupe B, reçues le 18 mars 2022**

* ***Proposition n° 1 : Formation en matière de propriété intellectuelle : renforcer les capacités et faire connaître la propriété intellectuelle aux futurs innovateurs, créateurs, entrepreneurs et professionnels du droit***
* ***Proposition n° 2 : La propriété intellectuelle et les jeunes : investir dans l’avenir***
* ***Proposition n° 3 : Renforcer les capacités judiciaires en matière de propriété intellectuelle : expériences nationales***

OBSERVATION DU GROUPE B :

Il s’agit de la modification d’un thème proposé par le Brésil. La proposition originale du Brésil est intitulée : “Politiques de propriété intellectuelle et rôle de l’appareil judiciaire”.

* ***Proposition n° 4 : Utilisation de la propriété intellectuelle pour créer des entreprises : études de cas 1) de pays en développement et 2) d’entreprises appartenant à des femmes ou dirigées par des femmes***
* ***Proposition n° 5 : Encourager l’innovation en organisant des concours de propriété intellectuelle : expériences nationales***

OBSERVATION DU GROUPE B :

De nombreux États membres organisent des concours de propriété intellectuelle. À titre d’exemple, dans le cadre de son programme intitulé “Brevets pour l’humanité”, l’USPTO met à l’honneur et récompense les inventeurs qui utilisent des technologies innovantes pour répondre aux défis mondiaux dans le domaine humanitaire ([www.uspto.gov/ip‑policy/patent‑policy/patents‑humanity](http://www.uspto.gov/ip-policy/patent-policy/patents-humanity)).